



## **Conférence de presse**

**du 7 janvier 2010**

# **Présentation du Sommet du Végétal du 19 janvier 2010**

Le Sommet du Végétal 2010 se tiendra dans un contexte d'incertitudes lourdes pour les producteurs français de céréales et d'oléoprotéagineux.

1) La première cause en est l'absence quasi-totale de perspectives de redressement de leur revenu en 2010, un revenu tombé au plus bas en 2009.

Il sera difficile d'atteindre des niveaux de rendements supérieurs à ceux des deux dernières années, qui figuraient parmi les meilleurs des 10 dernières années, sauf dans des régions méridionales. Les prix des productions quant à eux ne changeront guère, à moins d'accident majeur pour les prochaines récoltes mondiales, compte tenu de l'ampleur retrouvée des stocks. Seules les charges d'intrants devraient diminuer, mais cet unique élément d'amélioration sera de peu de poids face à l'impact de la diminution brutale de 60 à 100 €/ha des paiements PAC en grandes cultures décidée par le Gouvernement français en février 2009 et entrant en vigueur cette année.

Cette diminution sera insupportable pour une majorité d'exploitations, alors que dès aujourd'hui, les centres de gestion font état de trésoreries extrêmement dégradées et que les coopératives s'alarment d'un niveau record des comptes débiteurs des exploitants.

Le Gouvernement ayant expressément assis sa décision de février 2009 sur l'hypothèse aventureuse que les prix des céréales et des oléoprotéagineux seraient durablement élevés, ORAMA lui demande de réparer maintenant son erreur en fournissant aux producteurs de céréales et d'oléoprotéagineux les moyens de faire face à la situation dans laquelle il les met.

A cette fin, le Comité de suivi du secteur des grandes cultures dont, le 30 mars 2009, le Président de la République avait décidé la création doit être constitué et réuni de toute urgence. Il faut que le ministre de l'Agriculture en prenne pleinement l'engagement au nom du Gouvernement devant le Sommet du Végétal, en fixant une échéance.

2) Si le destin des exploitants en grandes cultures dépend déjà pour beaucoup des réponses aux préoccupations de l'heure, les évolutions que va connaître la politique agricole seront déterminantes, elles aussi. Le Sommet du Végétal sera donc en majeure partie consacré aux débats que suscite la préparation de la PAC qui s'appliquera après 2013 et aux options de politique agricole à prendre en France, en général comme dans le cadre plus particulier de la prochaine loi de modernisation de l'agriculture.

- a) Notre vision de la politique à mener à l'égard de notre secteur est fondée sur des convictions toutes pragmatiques.

Première conviction, nous devons continuer à produire beaucoup et avec régularité. Même s'il est primordial de développer l'agriculture vivrière dans les pays du sud, même s'il faut résorber de multiples gaspillages de récoltes et de nourriture dans le monde, même si certains modèles de consommation alimentaire méritent d'être infléchis, ces améliorations n'atteindront l'ampleur voulue pour alimenter la totalité de la planète que sur la durée, si tant est qu'elles puissent l'atteindre. De plus, nous sommes de plus en plus attendus pour contribuer à la fourniture de matières premières et d'énergie renouvelables.

Seconde conviction, notre milieu de travail - la nature - représentant un bien commun, il est légitime que nous ne soyons pas seulement attendus sur l'enjeu d'une production abondante, de qualité et entraînant autour d'elle de nombreuses activités, mais aussi sur des enjeux plus sociétaux.

A nos yeux la responsabilité de ceux qui décideront de l'évolution de la politique agricole sera donc de doter notre secteur des outils qui lui permettront encore mieux de produire à la fois de manière intensive et durable.

- b) A l'échelle européenne, concrétiser cette ambition ne s'avère pas simple dans un contexte où les Etats membres sont divisés sur l'objectif de régulation; où les moyens les plus efficaces et les moins coûteux pour réaliser cet objectif disparaissent cette année en application du Bilan de Santé; où la finalité des paiements directs fait l'objet de prises de position très variées; où les nouveaux Etats-membres - que nous considérons plutôt comme des alliés dans le débat sur l'après 2013 - émettent des exigences d'harmonisation de ces paiements; où, en agriculture comme sur un plan général, les règles de l'OMC sont loin de suivre l'inspiration écologique ambiante; où, enfin, le processus de la décision dans l'UE se complexifie du fait de la codécision.

En outre, il y a rapidement des limites à vouloir atteindre des objectifs de natures différentes au travers d'instruments communs et d'un seul budget, surtout s'il est décidé par ailleurs de le réduire plus ou moins significativement.

Pour entrer un peu dans les thèmes de la régulation, des biens publics et de la flexibilité des aides, qui reviennent le plus fréquemment dans les débats, on mesure vite les exigences de l'exercice qui s'est ouvert à Strasbourg et à Bruxelles.

Se tourner avec l'intensité voulue vers l'assurance chiffre d'affaires et vers le stockage privé pour retrouver les effets régulateurs qu'ont eus l'intervention sur les céréales et la jachère obligatoire suppose des concours publics importants pour être efficace.

Quant à la flexibilité des paiements, pressentie à la fois comme élément de leur légitimation et comme outil de régulation des revenus, elle soulève diverses questions. Par exemple, quel serait le montant-pivot de DPU autour duquel s'organiseraient les variations de ces paiements ? En fonction de quelles références seraient déclenchés et attribués des paiements complémentaires alors que le découplage a été quasiment généralisé et que les prix peuvent varier différemment d'une production à l'autre ?

Sur les biens publics enfin, si le concept tient intellectuellement, l'emploi qui en serait fait dans la réalité reste totalement à cadrer. Pour que la fourniture de biens publics puisse fonder l'attribution d'aides, il faut l'apprécier sur une base objective. Il faut notamment renoncer à l'arbitraire selon lequel la prairie serait toujours écologique et la production végétale intensive toujours polluante. Il faut utiliser des indicateurs pertinents assis sur d'importants efforts de recherche. La question se pose dans le même sens de savoir si la notion de biens publics pourrait être étendue à des notions très générales, telles que la sécurité alimentaire, l'emploi, en restant rigoureux.

- c) Les incertitudes liées à l'évolution de la PAC après 2013, d'une part, la progression constante de nos concurrents, d'autre part, imposent d'autant plus que la politique agricole menée en France au travers de la prochaine loi de modernisation agricole -mais pas seulement- favorise la compétitivité des exploitations et des filières de grandes cultures.

Il n'est dans l'intérêt de personne que l'activité de ces exploitations et filières stagne ou régresse, comme c'est déjà le cas dans les secteurs laitier, porcin et avicole .

c1) Nous demandons des dispositifs fiscaux et assurantiels véritablement efficaces pour maintenir nos exploitations dans le meilleur état de santé possible face aux aléas. Que la loi de Finances pour 2010 permette l'utilisation de la Dotation pour aléas (DPA) afin de faire face aux aléas économiques, c'est satisfaisant, mais ce n'est pas suffisant. Notamment, il est indispensable que les plafonds de DPA soient proportionnels au chiffre d'affaires. Que le projet de loi de modernisation évoque l'éventuelle mise en place d'un système de réassurance publique, c'est opportun, mais il faut par ailleurs que le dispositif d'assurance-récolte actuellement envisagé devienne intéressant en grandes cultures, ce qu'il ne peut être en l'état compte tenu du seuil de déclenchement et du montant de franchise retenus.

Notre compétitivité exige également que l'on cesse de faire payer les grandes cultures pour les autres productions. Par exemple en continuant à taxer nos exploitations pour alimenter un Fonds des calamités auquel nous ne pouvons plus émarger. Par exemple, en nous obligeant, pour bénéficier du dispositif de DPA, à financer une assurance-récolte qui ne servirait qu'à indemniser d'autres secteurs (*cf. ci-dessus*). Par exemple encore, en nous imposant des contraintes irréalistes, inutiles et coûteuses pour satisfaire à certains caprices des écologistes.

La compétitivité de nos exploitations exige enfin des évolutions juridiques -comme dans le cas de l'assolement en commun, qui rencontre encore quelques difficultés sur ce plan- et, bien évidemment, que nous disposions comme nos concurrents des meilleurs moyens de productions, c'est-à-dire de semences OGM, de produits de traitement de semences, de capacités d'irrigation accrues par accroissement du stockage des pluies hivernales.

c2) Au-delà de la compétitivité de nos exploitations, c'est au développement plus global du dynamisme de nos filières que nous aspirons.

Nous souscrivons dans le principe à la volonté du ministre de l'Agriculture de promouvoir l'organisation économique, d'accentuer le rôle des interprofessions et de développer la contractualisation, même si beaucoup a déjà été fait dans le secteur des grandes cultures et si les problématiques varient d'une filière à l'autre.

Il est clair que nous devons poursuivre nos efforts d'organisation pour maîtriser encore davantage nos débouchés dans l'avenir. C'est tout particulièrement vrai lorsqu'il s'agit de création de débouchés de nouveaux types, démarche économiquement délicate dans laquelle le travail interprofessionnel, une structuration bien adaptée des filières et, le plus souvent, la mise en œuvre d'un processus de contractualisation sont encore davantage indispensables.

La progression dans ces voies mérite effectivement d'être soutenue, tout comme doivent être appuyés les efforts effectués en matière de recherche et de technologie par les filières. A ce titre, nous prenons acte avec intérêt de l'intention des Pouvoirs publics de consacrer une partie des fonds du grand emprunt aux biotechnologies et aux énergies durables.

Il doit être clair en tout état de cause que tout ce qui, dans l'action des Pouvoirs publics, peut concourir au renforcement de l'organisation économique et de l'innovation dans nos filières n'aura de pleine valeur que si ces dernières demeureront adossées à des exploitations performantes. ORAMA sera toujours disposée à contribuer à des évolutions de politique agricole respectant cet impératif.

oooooooooooooooooooooooooooo

**TABLE RONDE SOMMET DU VEGETAL 2010 :**  
**« Politique agricole : quelle ambition, quel projet ? »**

→ **Contexte**

Au lendemain d'un Bilan de santé de la PAC difficile pour le secteur des grandes cultures françaises, il nous appartient, au cours des prochains mois, de réfléchir et d'effectuer des propositions de politique agricole nationale et communautaire. Nous savons que les positions des Etats-membres ne sont pas identiques et nous avons donc obligation, au niveau professionnel et politique, d'élaborer un projet qui soit partagé. Cela passe par des alliances et implique de bien prendre la mesure de tous les enjeux et problématiques du débat (alimentaire et non alimentaire, sécurité sanitaire, environnement, régulation...), ainsi que de la diversité des acteurs qui y participent.

→ **Objectifs**

- Rappeler et préciser nos fondamentaux en termes de fonctions allouées à l'agriculture : produire pour répondre aux besoins des marchés nationaux, européens et pays-tiers, tout en prenant en compte les attentes qui s'expriment, d'une part sur les plans alimentaire et énergétique, d'autre part en termes de préservation de l'environnement, de sécurité sanitaire, d'équilibre économique des territoires etc. Accomplir cette mission élargie exige que les exploitations soient bien structurées, économiquement compétitives et continuent à disposer des facteurs de production offrant les meilleurs potentiels. D'où la nécessité de certaines orientations des politiques agricoles nationale (loi de modernisation agricole, budget français...) et communautaire (PAC post 2013 et budget UE) quant aux soutiens directs, aux outils de gestion des risques, à la régulation des marchés, à l'organisation économique...
- Parallèlement, il s'agit de démontrer que les producteurs de grandes cultures, d'ores et déjà engagés dans les voies ci-dessus, ont capacité à s'y investir davantage demain, tout en rappelant que l'ensemble repose sur un postulat : répondre aux différentes attentes exprimées passe par la préservation de l'économie des exploitations, donc de leurs marges. Cela demande un dialogue et un partage d'idées avec les acteurs institutionnels et traditionnels de nos filières, ainsi qu'avec les « nouveaux » acteurs de la société intervenant dans le débat agricole : consommateurs, ONG ...

•

→ **Déroulement**

- Les Vice-présidents d'Orama introduiront le débat en exposant ce qui en est attendu.
  
  - Composition de la table ronde
    - 2 professionnels européens membres du Comité des organisations agricoles (COPA) : Paul TEMPLE, Président du groupe de travail Céréales du COPA et Zbigniew KASZUBA, Secrétaire Général du KFPZ (syndicat agricole polonais grandes cultures).
    - 2 parlementaires: Michel RAISON, député et rapporteur de la loi de modernisation agricole à l'Assemblée Nationale; Germinal PEIRO, député et président de la Commission Agriculture du Parti socialiste.
    - 1 représentant d'organisation de consommateurs : Alain BAZOT, Président d'UFC Que Choisir.
    - 1 représentant d'ONG Environnement : Joseph RACAPE (4D et B.E.E.).
    - 1 représentant d'ORAMA : Jean-François ISAMBERT, Secrétaire Général.
  
  - Animation : Jean-Pierre BEAUDOIN (Société i&e).
- **Intervention conclusive** : Klaus-Dieter BORCHARDT, Chef de Cabinet de Madame FISHER-BOEL, qui, d'une part, réagira sur les échanges de la table ronde et, d'autre part, précisera autour de quels axes et tendances s'ordonne le débat sur l'évolution de la PAC post 2013.